



Voisinage et évacuation restaurant

Par **narnet**, le **11/09/2011** à **10:34**

Bonjour,
je viens de reprendre une activité de pizza à emporter (j'ai racheté un droit au bail) et commencer mon activité il y a 2 mois (la même que mon prédécesseur) or mes voisins se plaignent de mon évacuation (c'est strictement la même qu'avant) car cela fume une dizaine de mètres par jour. Je suis au rez-de-chaussée d'un immeuble de 4 étages et le conduit sort au-dessus de la porte arrière sous le bâtiment. L'installation est strictement la même qu'avant ainsi que l'activité. Il n'existe pas de cheminée intérieure au bâtiment allant au toit, j'ai proposé de regarder aux voisins la possibilité de monter une le long de la façade, mais ils refusent, je suis ennuyé énormément, quels sont mes droits